

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Projet "CMI " (Centre de Mathématiques et d'Informatique) - CPER 2015-2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer une subvention de 300 000 € à Aix-Marseille Université pour un investissement de mise à niveau du bâtiment CMI Marseille Nord,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de financement dont le projet est annexé au rapport,
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**